



" ASSOCIATION AVICOLE DE MORTAIN ET SES ENVIRONS "

31^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Sous le haut patronage de la SCAF, SNC, FFV et FFC

08-09 Janvier 2022

Salle du COSEC 50140 MORTAIN BOCAGE

Championnats et coupe de France 2021 des pigeons de couleur

Partenaire course aux points et Challenge du meilleur mâle du lapin club de France

Championnats régionaux : Pigeons Lahore et King. Lapins Rex, Challenge A.E.L.F.B. du Fauve de Bourgogne. Rencontre Inter-Régionale UNES Lapins Nains. Prix spécial FFC-LCF sur le lapin Grand Russe

Challenge NORMANDIE AVICULTURE

Règlement général



Art.1 : L'exposition d'Aviculture est ouverte à tous les aviculteurs amateurs sélectionneurs d'animaux de race pure. Tous les animaux devront être bagués, tatoués ou pastillés des années 2016, 2017, 2018, 2019, 2020
Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

Art.2 : Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit :

Unités :		3.50 €
Couples :	Oiseaux d'ornement (pas de volailles, ni de pigeons en couple)	5.00 €
Volières :	Oies, Dindons, Palmipèdes (Préciser si Trio, couple, unité)	8.00 €
Cages d'échange et transit		2.00 €
Catalogue + Frais de secrétariat obligatoire		6.00 €

L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés.

Art.3 : Toute déclaration d'inscription, lisiblement remplie, doit être adressée au secrétaire:

Monsieur Heuzé Pierrick "10 le calvaire " 50140 le Neufbourg 02.33.61.17.85.

E.mail : aamortain@hotmail.fr

Elle doit être accompagnée du montant des inscriptions, réglée par chèque bancaire, libellé au nom de :
Association Avicole du Mortainais et de ses Environs

La clôture des inscriptions est fixée au **30 Novembre 2021** ou dès que le nombre d'animaux admissible est atteint

Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver sa décision.

Art.4 : Les exposants peuvent mettre des animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription .Ce prix sera majoré de 20 % au profit de l'association organisatrice. Tous les sujets vendus, pourront être retirés immédiatement en la présence d'un commissaire.

Art.5 : Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la bonne nourriture et la surveillance des animaux.
Cependant, il ne pourra être tenu responsable, en cas de décès, vols, changement de cage, perte de sujets et vols ou détérioration des emballages.

Art.6 : Mesures sanitaires : A l'arrivée, les sujets seront soumis à un contrôle vétérinaire. Tout sujet douteux sera retourné ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage. Ceci sans remboursement des frais et à la charge de l'Exposant. Il sera exigé un Certificat de vaccination contre la maladie de NEWCASTLE pour les pigeons et volailles **à joindre impérativement avec la déclaration d'inscription.**

Art.7 : Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury, désigné par le comité d'organisation. Les décisions du jury seront sans appel. **Les exposants pourront être remboursés en toute ou partie des frais de leurs inscriptions si l'exposition ne pouvait pas avoir lieu en raison de cas de force majeure**

Art.8 : Calendrier de l'exposition :

Jeudi 06 Janvier de 10 h à 19 h

Vendredi 07 Janvier à partir de 8h

Samedi 08 Janvier et Dimanche 09 Janvier à partir de 9h30

Dimanche 09 Janvier à 17 h

Dimanche 09 Janvier à 14 h

Réception et mise en cage des animaux

Opération du jury

Ouverture au public et Bureau des ventes

Remise des récompenses et décaement

Décaement du championnat de France

Art.9 : Principales récompenses :➤ **Grand Prix SCAF : le meilleur jeune éleveur de moins de 18 ans non abonné SCAF**➤ **Challenge NORMANDIE AVICULTURE** : Réservé aux adhérents de Normandie aviculture➤ **Grand Prix de la ville de Mortain**: Eleveur ayant totalisé le + grand nombre de points avec ses animaux exposés➤ **Challenge du président d'honneur (Éric Pommier)**: le meilleur sujet canard ornement de l'exposition

4 Grands Prix d'élevage : sur 8 sujets de même race : 1 Volailles – 1 Palmipèdes oiseaux d'ornements - 1 Lapins cobayes - 1 Pigeons tourterelles

Pour participation aux prix d'élevage et prise en compte, il faut impérativement cocher 8 cases même race dans la colonne participation au prix d'élevage sur la feuille d'inscription

➤ **3 Grands Prix 'Exposition'** : 1 GPE Catégorie Volailles – Palmipèdes oiseaux d'ornements

1 GPE Catégorie Lapins cobayes - 1 GPE Catégorie Pigeons tourterelles

➤ **Des « meilleurs sujets »(GPH) seront désignés par les juges dans les catégories suivantes :**

Oiseaux d'Ornement, Palmipèdes, Dindons

Lapins petites races et Rex

Volailles Grande race Française

Lapins nains et Cobayes

Volailles Grande race Etrangère

Tourterelles

Volailles races naines

Pigeons : Suivant classement SNC

Lapins grandes races

(regroupement des catégories si nombre de sujet inférieur à 15)

Lapins races moyennes

Art.10 : Principales organisations et dotations dans le cadre de cette exposition :**Course aux points lapins et challenge du meilleur mâle du lapin club de France**

➤ Championnat et coupe de France des pigeons de couleur : Règlement du club

➤ Prix spécial souvenir A.FROMONT sur le meilleur pigeon de saxe

➤ Challenge A.E.L.F.B.du lapin Fauve de Bourgogne

➤ Rencontre inter-régionale UNES lapins nains: Règlement du club

➤ Championnat régional des Lapins Rex : Règlement du club

➤ Prix spécial FFC-LCF Lapins Grand Russe

➤ Championnat régional des Pigeons Lahore : Règlement du club

➤ Championnat régional des Pigeons King: Règlement du club

➤ Challenge Normandie Aviculture

Dans chaque championnat régional des sujets hors régions peuvent être primés et récompensés**Art.11** : Le jury sera composé de juges officiels. Leurs décisions seront sans appel.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains «meilleurs sujets» dans certaines catégories si la qualité et ou le nombre d'animaux présentés sont insuffisants. Il pourra décerner autant de 97, 96, 95,... Les sujets ayant obtenus un Grand Prix d'Exposition, un titre de «meilleur sujet» dans leur catégorie peuvent concourir ensuite, dans le prix d'élevage ou les autres dotations de l'exposition.

Art.12 : Les Grands prix d'exposition et d'élevage seront récompensés par un panier garni, ou un objet d'art + 1 plaque

Les « meilleurs sujets » seront récompensés par un panier garni ou un objet d'art ou une coupe + une plaque

Prix d'ensemble : classement du nombre de **97 et 96** : Coupes ou lot divers**Pour tous les éleveurs : 1 plaque millésimée +1 récompense****Venez à MORTAIN vous y serez bien reçu, le but est de passer un bon moment de convivialité en aviculture****Art.13** : Les résultats du Palmarès pourront être obtenus à partir du vendredi 07 Janvier 2022 à partir de 20 h 30 en composant le ☎ 02.33.61.17.85. (Pierrick) ou le 06.69.54.60.15 (Sandrine). Merci de préparer vos N° de cages

Pour tous renseignements pendant l'exposition, vous pouvez appeler le 06.84.02.54.54. (Christian) ou 06.69.54.60.15 (Sandrine)

Art.14 : L'enlèvement et le décaement de fin exposition se fera **obligatoirement** en présence d'un commissaire

Le commissaire général : Christian GANNE

La présidente : Sandrine GANNE